

## Informations sur le traitement des données personnelles Vente

Par la présente déclaration, le responsable informe la personne concernée sur le traitement des données à caractère personnel, conformément à l'art. 13 RGPD.

### 1. Informations selon l'art. 13 al. 1 RGPD

#### 1.1 Données de contact du responsable et éven. du chargé de la protection des données (Art. 13 al. 1 lit a, b RGPD)

Le responsable de l'exploitation des données à caractère personnel, selon art. 4 n° 7 RGPD, est la société :

Baumer Bourdon-Haenni SAS  
Direction : Stéphane Hennequin  
125 Rue de la Marre  
FR - 41100 Vendôme  
info@baumer.com

Chargé de la protection des données : datenschutz@m-consecom.de

#### 1.2 Motif et bases légales de l'exploitation des données à caractère personnel (Art. 13 al. 1 lit c RGPD)

Les données personnelles sont exploitées à des fins de publicité, de marketing et de vente.

Les dispositions suivantes constituent la base légale régissant le traitement des données personnelles :

En vertu de l'art. 6 al. 1 P. 1 lit b RGPD, l'exploitation est nécessaire pour l'exécution d'un contrat, dont la personne concernée est l'une des parties, ou pour la mise en place de mesures précontractuelles générées par une demande de la personne concernée.

En vertu de l'art. 6 al. 1 P. 1 lit. f RGPD, l'exploitation est nécessaire pour la préservation des intérêts légitimes du responsable ou de tiers, dans la mesure où les intérêts et les droits et libertés fondamentales de la personne concernée qui exigent la protection des données à caractère personnel ne prévalent pas, en particulier lorsque la personne concernée est un enfant.

#### 1.3 Intérêts légitimes du responsable ou de tiers (Art. 13 al. 1 lit. d RGPD)

Les intérêts du responsable en matière de traitement de données personnelles résident dans la prise de contact aux fins de marketing, d'acquisition de clients et de fidélisation des clients existants. L'intérêt légitime du traitement de données personnelles pour les interlocuteurs réside, par ailleurs, dans la gestion de la relation contractuelle avec leurs employeurs.

#### 1.4 Destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles (Art. 13 al. 1 lit. e RGPD)

Les destinataires des données peuvent être :

- les divisions ou services internes participant à l'exécution des processus commerciaux correspondants (p. ex. Marketing, Vente)
- les entreprises du groupe Baumer Group
- les prestataires de transport (en cas d'expédition de produits, courriers)
- les fournisseurs (p. ex. cas de garantie)
- les sous-traitants (p. ex. les prestataires informatiques, les éditeurs de logiciels)
- les services publics (p. ex. l'administration fiscale)
- les agences de publicité

#### 1.5 Transmission à un pays tiers (Art. 13 al. 1 lit. f RGPD)

Le responsable a l'intention de transmettre les données aux pays tiers suivants situés en-dehors de l'UE :

Suisse : il existe, à ce titre, une décision relative au caractère adéquat de la Commission, conformément à l'art. 45 al. 1 RGPD (JO CE du 25.08.2000, n° L 215/1).

### 2. Informations selon l'art. 13 al. 2 RGPD

#### 2.1 Durée ou critères applicables à la durée de l'enregistrement (Art. 13 al. 2 lit. a RGPD)

Le premier enregistrement (début de la période d'enregistrement) des données intervient lors de la première mise à disposition des données personnelles de la personne concernée.

À l'issue des obligations de conservation légales, les données personnelles sont supprimées, sauf si le responsable peut se prévaloir d'un intérêt légitime à leur conservation. Quel que soit le cas, seules les données absolument nécessaires à la réalisation du but correspondant seront conservées.

#### 2.2 Droits des personnes concernées (Art. 13 al. 2 lit. b RGPD)

La personne concernée jouit des droits suivants :

##### Droit d'être informée (Art. 15 RGPD)

Le responsable renseigne la personne concernée, sur demande de cette dernière, s'il exploite des données qui la concernent. Le responsable s'efforce de répondre rapidement aux demandes de renseignements.

##### Droit à la rectification des données inexactes (Art. 16 RGPD)

La personne concernée a le droit de demander au responsable la rectification immédiate des données à caractère personnel inexactes la concernant.

##### Droit à la suppression (Art. 17 RGPD)

La personne concernée a le droit de demander au responsable la suppression immédiate des données à caractère personnel la concernant ; l'exploitant est tenu de supprimer immédiatement les données à caractère personnel si l'un des motifs indiqués dans l'art. 17 al. 1 lit. a-f RGPD est constitué.

##### Droit à la restriction de l'exploitation (Art. 18 RGPD)

La personne concernée a le droit de demander au responsable la restriction de l'exploitation si l'une des conditions de l'art. 18 al. 1 lit. a-d RGPD est constituée.

##### Droit à la portabilité des données (Art. 20 RGPD)

La personne concernée a le droit de disposer des données à caractère personnel la concernant et qu'elle a mises à la disposition de l'exploitant, sous un format structuré, courant et lisible sur une machine, et elle a le droit de transmettre ces données à un autre responsable sans opposition du responsable à qui les données à caractère personnel ont été fournies, dans la mesure où l'exploitation intervient sur la base d'un accord selon art. 6 al. 1 lit. a RGPD, art. 9 al. 2 lit. a RGPD ou d'un contrat selon art. 6 al. 1 lit. b RGPD et que l'exploitation est exécutée à l'aide d'une procédure automatisée.

##### Droit de s'opposer à une exploitation des données inacceptable (Art. 21 RGPD)

La personne concernée a le droit, pour des motifs résultant de sa situation personnelle particulière, de s'opposer à tout moment à l'exploitation des données à caractère personnel la concernant sur le fondement de l'art. 6 al. 1 lit. e ou f RGPD; cela s'applique également au profilage basé sur ces dispositions. Le responsable n'exploitera plus les données à caractère personnel sauf s'il peut justifier de motifs impérieux à leur exploitation qui prévalent sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne concernée ou si l'exploitation sert à faire valoir, à exercer ou à défendre des prérogatives légales.

Si des données à caractère personnel sont exploitées à des fins de publicité directe, la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment à l'exploitation des données à caractère personnel la concernant au titre de ce type de publicité ; cela s'applique également au profilage, dans la mesure où il concerne cette publicité directe.

La personne concernée a le droit, pour des motifs résultant de sa situation personnelle particulière, de s'opposer à l'exploitation des données à caractère personnel la concernant à des fins de recherches scientifiques ou historiques ou à des fins statistiques, conformément à l'art. 89 al. 1 RGPD, sauf si cette exploitation est nécessaire à l'exécution d'une tâche d'intérêt public.

#### 2.3 Révocabilité de l'autorisation (Art. 13 al. 2 lit. c RGPD)

L'autorisation en vue de l'exploitation peut être révoquée à tout moment. La légalité de l'exploitation sur la base de l'autorisation n'est pas affectée jusqu'à révocation.

#### 2.4 Droit de recours auprès d'une autorité de surveillance (Art. 13 al. 2 lit. d RGPD)

La personne concernée a le droit de recours contre une exploitation illégale des données, conformément à l'art. 77 al. 1 RGPD, auprès d'une autorité de surveillance.

#### 2.5 Devoir ou obligation de mise à disposition des données (Art. 13 al. 2 lit. e RGPD)

La mise à disposition des données personnelles est nécessaire à la mise en route et à l'exécution de relations contractuelles. Les données sont, par ailleurs, nécessaires au responsable pour entrer en contact avec les personnes concernées.

En l'absence de données, aucune relation contractuelle ne peut être établie et il n'est pas possible d'entrer en contact avec les personnes concernées.